

Québec, le 14 décembre 2017

Objet : Demande d'accès n°2017-11-52 – Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 9 novembre dernier concernant divers documents de nature environnementale, en lien avec les terrains compris entre le quadrilatère formé des boulevard Béliveau, Vauquelin et Roland-Therrien et de la rue des Samares à Longueuil, pour les années 2009 à aujourd'hui.

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Courriel du 6 janvier 2009, 1 page;
2. Certificat d'autorisation du 6 janvier 2009, 2 pages;
3. Courriel du 23 février 2009, 2 pages;
4. État des paiements, 23 février 2009, 1 page;
5. Courriel du 26 mars 2009, 2 pages;
6. Chaîne de courriels se terminant le 27 mars 2009, 3 pages;
7. Chaîne de courriels se terminant le 23 avril 2009, 2 pages;
8. Rapport d'analyse du 27 avril 2009, 2 pages;
9. Autorisation du 30 avril 2009, 2 pages;
10. Courriel du 9 mars 2010, 1 page;
11. Rapport de la visite terrain du 9 mars 2010, 10 pages;
12. Plainte, non daté, 2 pages;
13. Fiche du registraire des entreprises, 11 mars 2010, 3 pages;
14. Carte reçue le 16 mars 2010, 2 pages;
15. Grille de vérification, 9 juin 2010, 1 page;
16. Courriel du 11 juin 2010, 2 pages;
17. Bordereau de transmission de demande d'avis faunique ou d'autorisation entre le MDDEP et le MRNF, 3 août 2010, 1 page;
18. État des paiements, 3 septembre 2010, 1 page;
19. Plan du 28 septembre 2010, 1 page;
20. Chaîne de courriels se terminant le 8 octobre 2010 et pièces jointes, 5 pages;
21. Chaîne de courriels se terminant le 4 novembre 2010 et pièce jointe, 7 pages;
22. Plan du 8 novembre 2010, 1 page;
23. Rapport d'analyse du 8 novembre 2010, 3 pages;
24. Certificat d'autorisation du 8 novembre 2010, 2 pages.

Vous noterez que, dans ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents relèvent davantage de la Ville de Longueuil et du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous devons vous référer aux personnes responsables de l'accès au sein de ces organismes :

LONGUEUIL

M. Thierry Lavoie
4250, ch. de la Savane, #100
Longueuil (Québec) J3Y 9G4
Téléphone : 450 463-7015
Télécopieur : 450 463-7410
Courriel : accesinformation@longueuil.quebec

FORÊTS, FAUNE ET PARCS

M. Démosthène Blasi
5700, 4^e Avenue Ouest, #A-413
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370 #4914
Télécopieur : 418 634-3352
Courriel : acces.information@mffp.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Anne-Marie St-Pierre, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse anne-marie.st-pierre@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (27)

Chemmakh, Farida

De: Beaudoin, Chantal
Envoyé: 6 janvier 2009 09:11
À: Paquin, Pierre
Cc: Chemmakh, Farida
Objet: SCW-538325



Direction d'origine : Secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel (A)
Estrie et Montérégie (A)
Responsable : Leblanc, Daniel
No demande originale : 000538325
Date : 2009-01-06

Accusé de réception

Bonjour,

Donner suite svp. Merci

Chantal Beaudoin

Bordereau de transmission de la demande liée

Type de demande : Certificat d'autorisation
Autres dossiers/Référence :
No gestion documentaire : 7470-16-01-0300600
Attaché(e) politique :

Reçue le : 2008-12-23
Rédigée le :
Échéance révisée le : 2009-01-11

Organisme(s) / demandeur(s) :	Organisme	Demandeur	(Nombre : 1)
	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Stéphane Pilon	

Objet : Remblayage de 0,77 ha de marais et 2,09 ha de marécage pour la construction du développement résidentiel PPU phase 1 dans les arrondissements de Saint Hubert et du Vieux Longueuil à Longueuil
Remarque : CA approuvé

Transmise à	Transmise le	Traitement	Échue le	Réglée le	Pièce jointe
Estrie et Montérégie (A) (P.Paquin)	2008-12-23	APPROBATION DEMANDÉE	2009-01-12	2008-12-23	<input checked="" type="checkbox"/>
Dir gén Analyse et Expertise régionale (M.Rousseau)	2008-12-23	APPROBATION DEMANDÉE	2008-12-28	2009-01-06	<input type="checkbox"/>
> Estrie et Montérégie (A) (P.Paquin)	2009-01-06	SUIVI À EFFECTUER	2009-01-11	2009-01-06	<input type="checkbox"/> Fermé

Longueuil, le 6 janvier 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Longueuil
4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

N/Réf. : 7470-16-01-0300600
400548997

Objet : Remblayage de 0,77 ha de marais et 2,09 ha de marécage pour la construction du développement résidentiel PPU phase 1 dans les arrondissements de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil à Longueuil

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 10 octobre 2008, reçue le même jour et complétée le 17 décembre 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage de 0,77 ha de marais et 2,09 ha de marécage pour la construction du développement résidentiel PPU, phase 1.

Le projet sera situé sur les lots 10-50, 10-51, 10-217, 10-218 à 10-220, 10-254, 10-255, 11-34, 11-36 ptie, 11-39, 11-40, 11-42, 11-45, 11-115, 11-116, 11-119, 11-160, 11-161, 11-163 à 11-168, 11-184 à 11-198, 11-222 à 11-230, 11-265 et 11-266, du cadastre de la paroisse de Saint-Hubert et 3 526 376, 3 526 483, 3 526 670, 3 526 954, 3 526 955, 3 526 403, 3 526 957, 3 527 127, 3 527 330 à 3 527 336, 3 531 830, 3 942 670 du cadastre du Québec, ville de Longueuil, agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

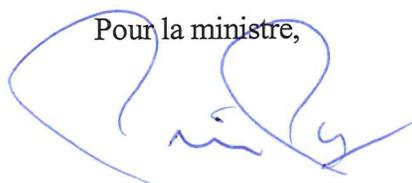
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, daté du 10 octobre 2008 et signé par Christine Provost;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 11 décembre 2008 et signée par 53-54 concernant des précisions sur le projet;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 décembre 2008 et signée par 53-54 concernant des précisions sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PP/SP/sp

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Étudié par : _____

Recommandé par : _____

Roy, Lucie (R16)

De: Roy, Lucie (R16)**Envoyé:** 23 février 2009 10:19**À:** 'daniel.lepine@dessau.com'**Objet:** Prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le boulevard Béliveau, phases 1 et 2PAR COURRIEL

Longueuil, le 23 février 2009

Monsieur Daniel Lépine, ing.
Dessau inc.
daniel.lepine@dessau.com

V/Réf. : 056 P021719-300

N/Réf. : 400 560 919

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 16 février 2009, votre demande d'autorisation datée du 13 février 2009, ainsi que votre paiement de 513,00 \$, concernant l'objet mentionné ci-dessus.

Votre demande a été transmise à M^{me} Valérie Forcier, analyste, qui procédera à l'analyse de votre dossier, ce qui nous permettra de déterminer la conformité des documents reçus et, le cas échéant, si d'autres renseignements, recherches ou études supplémentaires seront nécessaires pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité. Vous pouvez communiquer avec M^{me} Valérie Forcier au 450 928-7607, poste 345, ou par courriel à valerie.forcier@mddep.gouv.qc.ca.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé auprès de sa clientèle à lui délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception d'une demande d'autorisation. Cet engagement ne tient compte que des délais de traitement imputables au Ministère. En effet, il est de votre responsabilité de nous fournir tous les renseignements requis pour l'étude de votre demande.

Veillez prendre note que cet accusé de réception n'est pas une acceptation de la conformité ni une approbation du projet et n'en permet pas la réalisation. Pour toute communication ultérieure, nous vous demandons de bien vouloir **utiliser le numéro de référence du Ministère** inscrit ci-dessus.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Marc Leroux, ing.
Chef d'équipe – Secteur municipal

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607, poste 333
Télécopieur : 450 928-7625

ML/LR/lr

État des paiements dans le cadre de l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la LQE

Date de délivrance: 23 février 2009

Date de transmission :

Numéro d'intervention SAGO : 300487523

Identification du client Nom : Ville de Longueuil

Numéro de document SAGO : 400560930

Adresse : 4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

Analyste responsable : Valérie Forcier
Année de réception de la demande

2009

Grille tarifaire	Tarif	Code de produit	Coût permis / Prix autorisation*	Coût
59- Tout autre projet non mentionné au paragraphe 1° qui requiert une autoris	513,00 \$	M4B		513,00 \$
Total :				513,00 \$

* Indiquer le coût du permis pour un projet de modification de permis (matières dangereuses) avec une augmentation de plus de 35 % de la capacité nominale d'un équipement ou d'une installation (I8C) ou le prix de l'autorisation pour un renouvellement décennal de l'autorisation de captage sans modification des conditions d'exploitation (M2)

Émetteur du paiement	Montant reçu	Mode de paiement
Ville de Longueuil	513,00 \$	Chèque
Total des montants reçus :	513,00 \$	
solde à payer :	0,00 \$	

Forcier, Valérie

De: Forcier, Valérie
Envoyé: 26 mars 2009 15:31
À: 'daniel.lepine@dessau.com'
Objet: Projet du boulevard Béliveau, phase 1 et 2 à Longueuil

N/Réf : 7311-16-01-5802077
400568414

Objet : Prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial sur le boulevard Béliveau

Monsieur,

Nous avons bien reçu le 16 février 2009, tous les documents administratifs de votre demande d'autorisation datée du 13 février 2009, dont l'objet est cité en rubrique.

À l'examen du contenu de votre demande, nous constatons l'absence de certaines informations techniques permettant d'évaluer votre projet.

Tout d'abord, nous vous demandons de nous transmettre le mandat que la ville de Longueuil vous a confié pour le prolongement du boulevard Béliveau. Ce mandat va nous confirmer que vous êtes le mandataire pour ce projet afin de rendre l'extrait du projet verbal du comité exécutif de la Ville de Longueuil, tenue le 5 février 2008, conforme aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

De plus, nous vous demandons d'identifier clairement les lots où les travaux seront effectués seulement pour cette partie du projet soit les phase 1 et 2.

Finalement, vous avez indiqué 665 unités d'habitation au point 6.6 du formulaire de la demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout. Nous comprenons ainsi que vous avez indiqué le nombre d'unités d'habitation supplémentaires que ce réseau d'égout sanitaire supportera dans le futur. Cependant, nous aurions besoin des débit ajoutés seulement pour les nouvelles habitations possible suite aux travaux compris dans la phase 1 et 2 de votre projet.

Dans un souci de vous offrir un service de qualité et de respecter l'engagement du Ministère dans sa prestation de services à la clientèle, nous vous invitons à nous transmettre les documents et informations précités avant le 26 avril 2009. Sur réception de ceux-ci, nous pourrions poursuivre l'analyse de votre demande. Par contre, nous vous avisons que le traitement de votre demande pourrait s'échelonner sur plus de 75 jours depuis la date de réception étant donné qu'elle n'a pas été transmise complète. Au besoin, vous pouvez communiquer avec moi au 450-928-7607, poste 345.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Valérie Forcier, Biologiste, M. Env

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise Estrie et Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: (450) 928-7607 poste 345

Fax: (450) 928-7625

courriel: valerie.forcier@mddep.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

Forcier, Valérie

Art. 48

De : valerie.forcier@mddep.gouv.qc.ca [mailto:valerie.forcier@mddep.gouv.qc.ca]
Envoyé : 27 mars, 2009 15:06
À : Daniel Lépine
Objet : RE : Projet du boulevard Béliveau, phase 1 et 2 à Longueuil

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

Bonjour M. Lepine,

Pouvez-vous me confirmer par courriel que les travaux d'aqueduc et d'égouts auront lieu seulement sur les lots: 4 353 321, 4 353 322, 4 353 323, du cadastre du Québec, ville de Longueuil et sur le lot 554 et une partie du lot 11-36 (préciser le cadastre).

Merci

Salutations

Valérie Forcier, Biologiste, M. Env

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise Estrie et Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: (450) 928-7607 poste 345
Fax: (450) 928-7625
courriel: valerie.forcier@mddep.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

-----Message d'origine-----

De : Forcier, Valérie

Envoyé : 26 mars 2009 15:31

À : 'daniel.lepine@dessau.com'

Objet : Projet du boulevard Béliveau, phase 1 et 2 à Longueuil

N/Réf : 7311-16-01-5802077
400568414

Objet : Prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial sur
le boulevard Béliveau

Monsieur,

Nous avons bien reçu le 16 février 2009, tous les documents administratifs de votre demande d'autorisation datée du 13 février 2009, dont l'objet est cité en rubrique.

À l'examen du contenu de votre demande, nous constatons l'absence de certaines informations techniques permettant d'évaluer votre projet.

Tout d'abord, nous vous demandons de nous transmettre le mandat que la ville de Longueuil vous a confié pour le prolongement du boulevard Béliveau. Ce mandat va nous confirmer que vous êtes le mandataire pour ce projet afin de rendre l'extrait du projet verbal du comité exécutif de la Ville de Longueuil, tenue le 5 février 2008, conforme aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

De plus, nous vous demandons d'identifier clairement les lots où les travaux seront effectués seulement pour cette partie du projet soit les phase 1 et 2.

Enfin, vous avez indiqué 665 unités d'habitation au point 6.6 du formulaire de la demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout. Nous comprenons ainsi que vous avez indiqué le nombre d'unités d'habitation

supplémentaires que ce réseau d'égout sanitaire supportera dans le futur. Cependant, nous aurions besoin des débit ajoutés seulement pour les nouvelles habitations possible suite aux travaux compris dans la phase 1 et 2 de votre projet.

Dans un souci de vous offrir un service de qualité et de respecter l'engagement du Ministère dans sa prestation de services à la clientèle, nous vous invitons à nous transmettre les documents et informations précités avant le 26 avril 2009. Sur réception de ceux-ci, nous pourrions poursuivre l'analyse de votre demande. Par contre, nous vous avisons que le traitement de votre demande pourrait s'échelonner sur plus de 75 jours depuis la date de réception étant donné qu'elle n'a pas été transmise complète. Au besoin, vous pouvez communiquer avec moi au 450-928-7607, poste 345.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Valérie Forcier , Biologiste, M. Env

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise Estrie et Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: (450) 928-7607 poste 345

Fax: (450) 928-7625

courriel: valerie.forcier@mddep.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

Ce courriel et toute information qui y est jointe sont confidentiels et peuvent être assujettis au secret professionnel. Si vous l'avez reçu par inadvertance, détruisez-le et communiquez avec nous.

This e-mail and any information enclosed are confidential and can be subject to professional secrecy. If you received it by mistake, destroy it and communicate with us.

Este documento electrónico y toda información que se adjunta son confidenciales y pueden estar sometidos al secreto profesional. Si lo recibió por error, elimínelo y comuníquese con nosotros.

Forcier, Valérie

Art. 48

-----Message d'origine-----

De : valerie.forcier@mddep.gouv.qc.ca [mailto:valerie.forcier@mddep.gouv.qc.ca]

Envoyé : 31 mars, 2009 10:08

À : Daniel Lépine

Cc : Francois Latour

Objet : Projet du boulevard Béliveau, phase 1 et 2 à Longueuil

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

Bonjour Messieurs,

Une rencontre avec le biologiste Stéphane Pilon du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui a travaillé sur le projet PPU 13, soit le certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE), de la ville de Longueuil a eu lieu, le lundi le 30 mars 2009.

Le rapport rédigé pour l'émission du certificat d'autorisation, le 6 janvier 2009, exige de recevoir, dans la demande d'autorisation en vertu de l'article 32, trois plans de l'arpenteur (pour le dossier de l'autorisation 32, pour le MRNF et pour le dossier du certificat d'autorisation) indiquant les lots voués à la conservation dans ce PPU 13 . De plus, ce rapport exige que les plans de l'ingénieur contiennent une clôture qui délimite les aires de travail versus les aires de conservation.

Nous attendons donc ces documents avant l'émission de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE.

Salutations,

2009-04-27

Valérie Forcier , Biologiste, M. Env

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise Estrie et Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: (450) 928-7607 poste 345

Fax: (450) 928-7625

courriel: valerie.forcier@mddep.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

Art. 48

De : valerie.forcier@mddep.gouv.qc.ca [mailto:valerie.forcier@mddep.gouv.qc.ca]

Envoyé : 27 mars, 2009 15:06

À : Daniel Lépine

Objet : RE : Projet du boulevard Béliveau, phase 1 et 2 à Longueuil

RAPPORT D'ANALYSE

Requérant : Ville de Longueuil
4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

Date : 27 avril 2009

Objet : Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire

N/Réf. : 7311-16-01-5802077
400568410

Description du projet :

Le projet concerne le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire sur une longueur d'environ 450 mètres du boulevard Béliveau, phases 1 et 2, entre les boulevards Roberval et Vauquelin. Ce projet fait partie du développement domiciliaire PPU 13, secteur Vieux-Longueuil et St-Hubert. Les travaux seront réalisés sur les lots 3 526 373, 4 353 321, 4 353 322, 4 353 323, 4 353 324 du cadastre du Québec ainsi que sur les lots 545, 554, 11-36 PTIE, 11-148 et 11-162 PTIE du cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, le tout faisant partie de la ville de Longueuil, agglomération de Longueuil.

Impacts sur l'environnement :

Le consultant confirme que les ouvrages d'aqueduc proposés permettront l'alimentation en eau de façon suffisante pour les usagers actuellement desservis et ceux qui seront desservis par les ouvrages projetés.

Le projet entraînera une légère augmentation du débit d'eaux usées acheminées à la station d'épuration de Longueuil (« physico-chimique »). Celle-ci opère présentement (2008) à 88% de sa capacité hydraulique de conception de 330 000 m³/j. La station peut donc sans difficulté admettre les débits additionnels de ce projet qui, selon l'ingénieur, comporte un débit moyen de 71,68 m³/j soit moins de 5 % du débit de conception. Le projet permettra toujours de respecter les exigences gouvernementales des concentrations de charges organiques arrivant à la station d'épuration. Quant aux ouvrages de surverse visé par le projet, ceux-ci sont tous conformes aux exigences.

Les eaux pluviales recueillies seront acheminées vers le réseau d'égout pluvial existant.

Implications pour le CCEQ et le secteur industriel :

L'analyse de l'étude de caractérisation environnementale (phase I) a permis de constater qu'il n'y a pas une source de contamination justifiant la réalisation d'une étude plus en profondeur (phase II).

Implications pour le secteur hydrique :

Un certificat d'autorisation (400548997) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été délivré le 9 janvier 2009. Selon les plans fournis, l'emplacement du projet correspond à une zone où le développement domiciliaire est autorisé en fonction du plan de gestion et de conservation PPU 13, secteur du Vieux-Longueuil et St-Hubert.

Stéphane Pilon, qui a analysé la demande de certificat d'autorisation, a été consultée pour ce projet et n'a pas d'objection à la réalisation de ces travaux. Les aménagements prévus dans la présente demande d'autorisation sont conformes aux dispositions du certificat d'autorisation.

Implication pour le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Sans Objet

Autres informations :

Le consultant a attesté de la conformité du projet aux directives 001, 004 et à la norme NQ-1809-300/2004. Cette conformité a été vérifiée sous quelques aspects. Cependant, cette vérification sommaire ne dégage pas l'ingénieur concepteur de sa responsabilité professionnelle envers le respect des directives, normes et règles de l'art.

Les différents engagements demandés dans le formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout ont été fournis dans le cadre de ce projet. Le projet respecte l'ensemble de nos exigences légales, techniques et administratives.

Recommandations :

Sur la base des documents considérés dans cette demande, je recommande la délivrance de l'autorisation. Il serait important d'informer Stéphane Pilon, biologiste, qu'une autorisation en vertu de l'article 32 a été délivrée.

Valérie Forcier

Valérie Forcier, Biologiste, M.Env.

Secteurs agricole, hydrique et municipal

Longueuil, le 30 avril 2009

AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., article 32)

Ville de Longueuil
4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

N/Réf. : 7311-16-01-5802077
400568389

Objet : Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts pluvial et domestique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 13 février 2009, reçue le 16 février 2009 et complétée le 27 avril 2009, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égouts domestique et pluvial sur le boulevard Béliveau, entre les boulevards Roberval et Vauquelin.

Les travaux seront réalisés sur les lots 3 526 373, 4 353 321, 4 353 322, 4 353 323 et 4 353 324 du cadastre du Québec ainsi que sur les lots 545, 554, 11-36 PTIE, 11-148 et 11-162 PTIE du cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, le tout faisant partie de la ville de Longueuil, agglomération de Longueuil.

Autorisation

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout, daté du 13 février 2009, signé par Daniel Lépine, ing.;

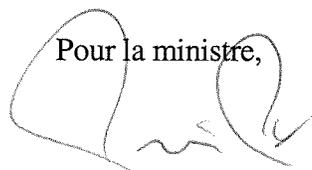
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 13 février 2009, signée par Daniel Lépine, ing., concernant la demande d'autorisation;
- Lettre au MDDEP, datée du 27 mars 2009, signée par Daniel Lépine, ing., concernant des informations supplémentaires demandées;
- Document au MDDEP, reçu par courriel le 27 mars 2009, par François Latour, ing. jr, pour Daniel Lépine, ing., concernant des informations supplémentaires demandées;
- Lettre au MDDEP, datée du 27 avril 2009, signée par Daniel Lépine, ing., concernant des informations supplémentaires demandées;
- Document au MDDEP, reçu par courriel le 29 avril 2009, par François Latour, ing. jr, pour Daniel Lépine, ing., concernant des informations supplémentaires demandées.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

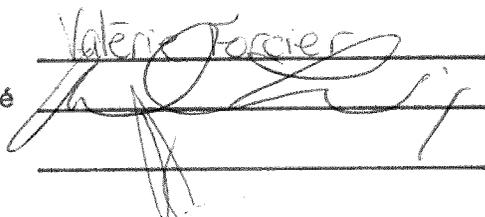


PP/VF/vf

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Étudié par :

Recommandé
par :



Pilon, Stéphane

De: Pilon, Stéphane
Envoyé: 9 mars 2010 11:21
À: Primeau, Sylvain; Levesque, Jean-Marc
Objet: Travaux au Boisé du Tremblay

Bonjour Messieurs,

J'ai effectué une visite terrain ce matin au pourtour de la zone du PPU 13 à Longueuil en compagnie de Mme Provost, technicienne en aménagement à la ville de Longueuil. Il n'y a aucun travail à l'extérieur du périmètre de construction, dans la zone de conservation ou la branche 6 du ruisseau Massé. Présentement le site prévu pour la construction est déboisé et nivelé.

De plus, j'ai également arpenté la limite sud et est du PPU le long des boulevards Vauquelin et Roland Thérien et il n'y a aucun travail dans les marais, les marécages et les fossés recensés dans l'étude d'Alliance environnement. J'ai également été à l'entrée du parc Fontrouge (limite sud-ouest) et encore là aucun travail n'a été recensé.

En conclusion, il n'y a aucun travail dans les marais, les marécages, les fossés (habitat du poisson) ou aucun chemin d'accès visible qui laisseraient croire que de la machinerie ait pu accéder à ces milieux humides et fossés dans des zones non autorisées par certificat d'autorisation. Les travaux de construction que j'ai observés sont cantonnés dans l'aire que nous avons préalablement autorisés dans le dossier PPU 13-phase 1 (7470-16-01-0300600). Madame Provost utilisait un GPS ce qui nous a permis de faire le contour de la zone autorisée des travaux. La plainte en regard de cette zone est non fondée.

Je vous informe que la ville de Longueuil, conformément avec une prescription du certificat d'autorisation, a procédé à un appel d'offres public pour l'installation d'une clôture qui va délimiter la zone bâtie de la zone conservée. Cette clôture va être posée avant le début de la construction des habitations de la phase 1.

Salutations

Stéphane Pilon, M.Sc.
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
201, Place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: (450) 928-7607 poste 338
Fax: (450) 928-7625
Courriel: stephane.pilon@mddep.gouv.qc.ca

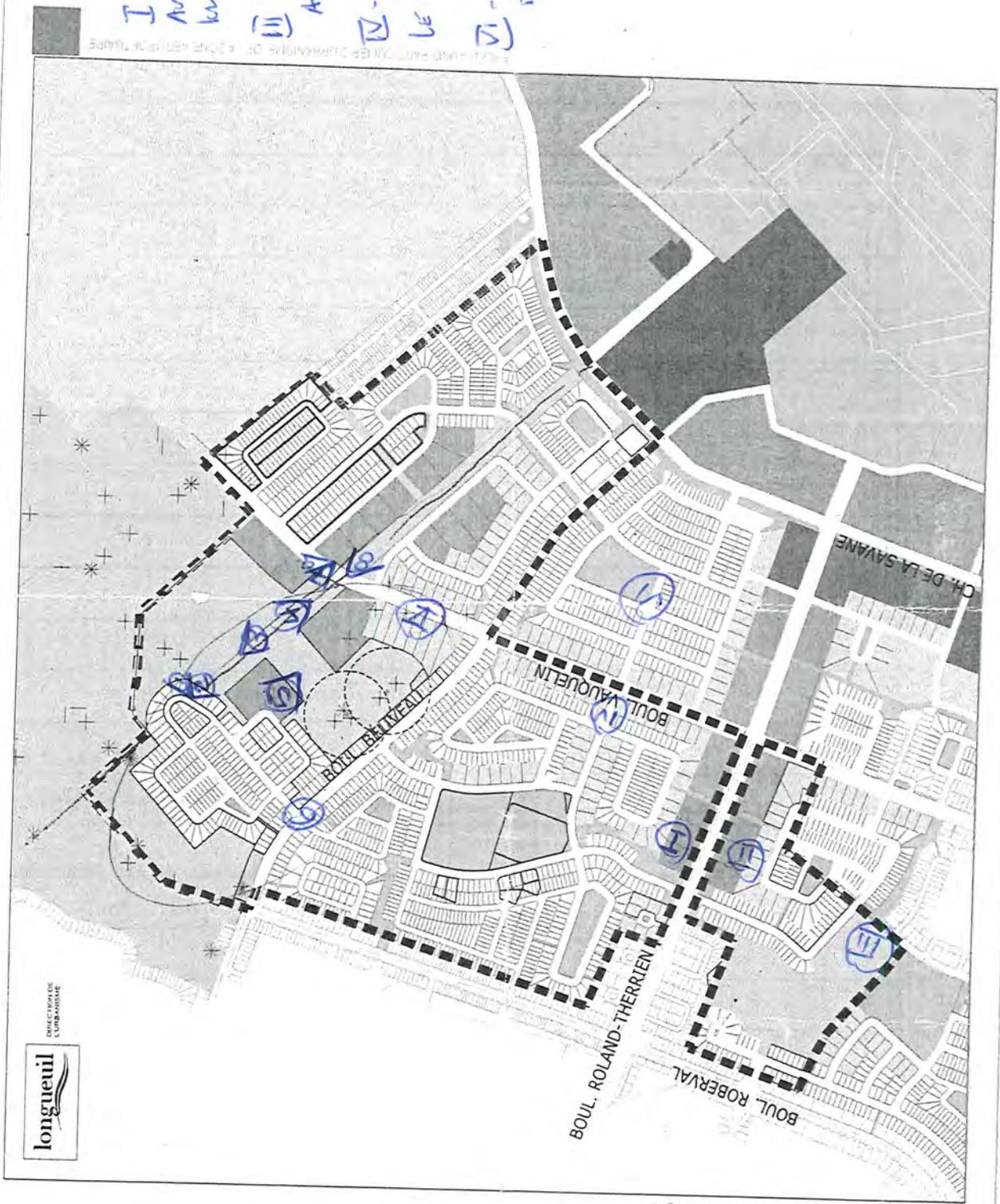
Ce message et toute information qui y est jointe sont confidentiels et ne s'adressent qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci.

ANALYSE

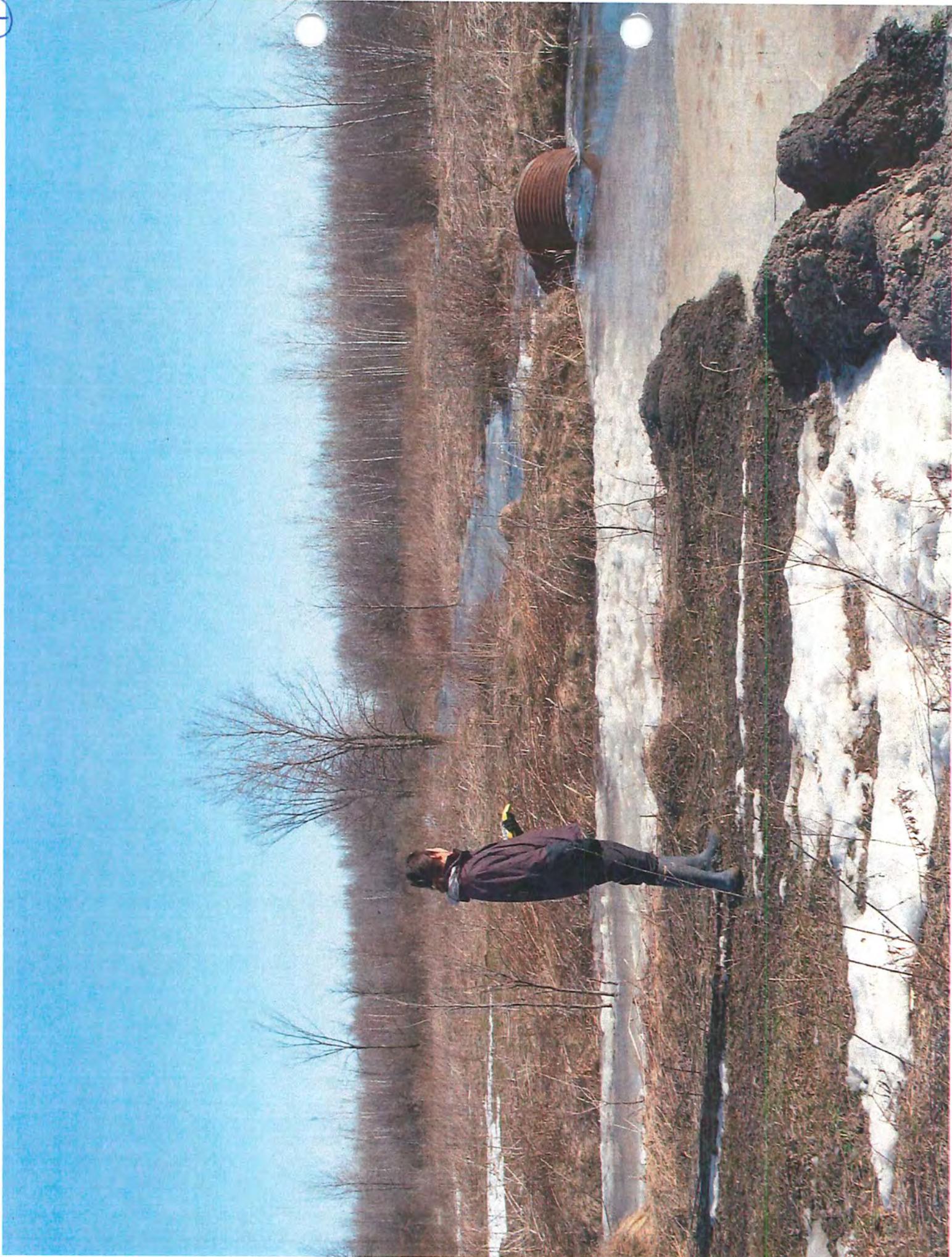
Dossier:

- I - II Arcen travail le long de Roland-Therrien
- III Parc Fougère Arcen travail
- IV - V Arcen travail LE LONG DE VAQUELIN
- VI - TRAVAUX EN MILIEU SEC

VISITE TERRAIN DU 9 MARS 2010



7476 - 030666

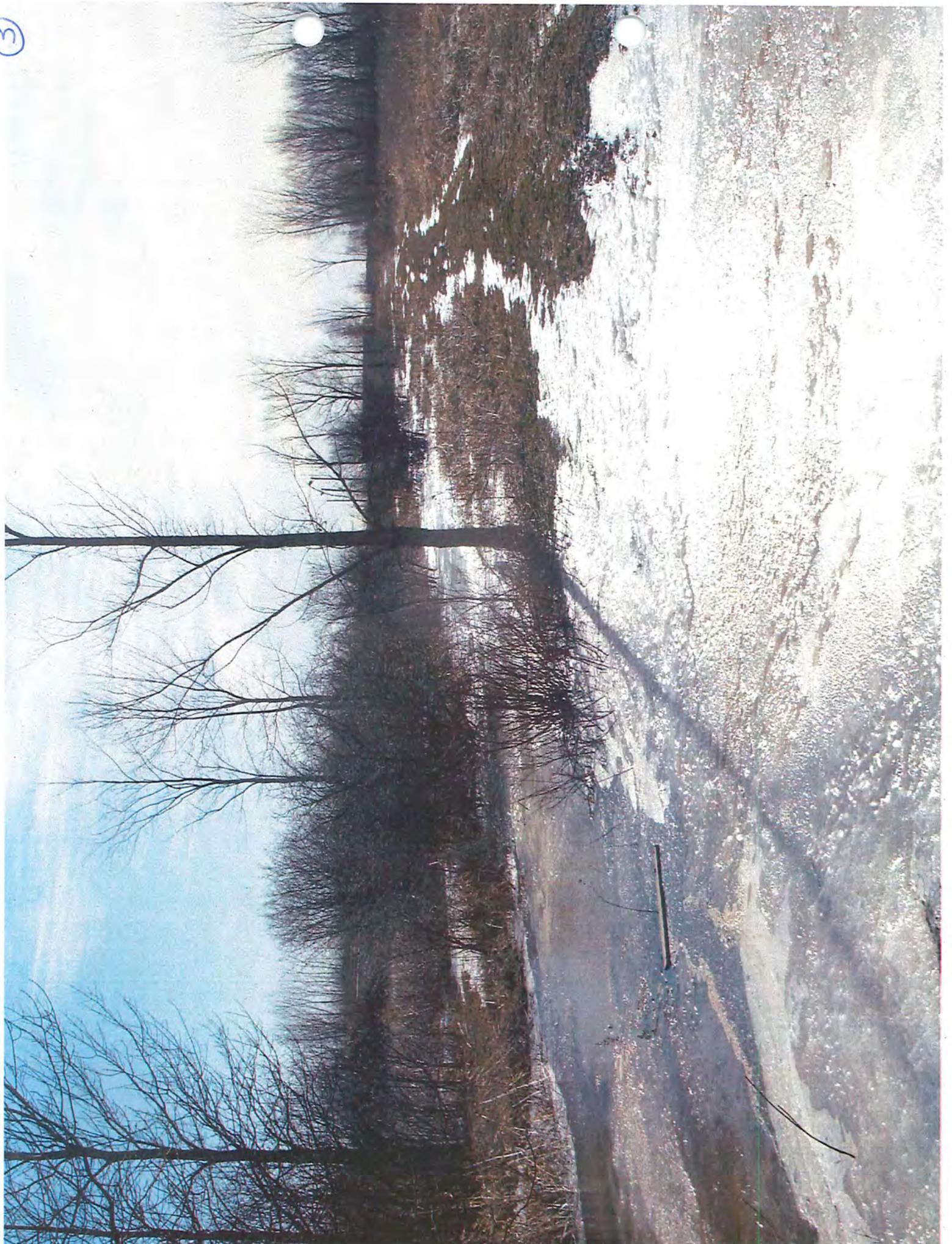


2

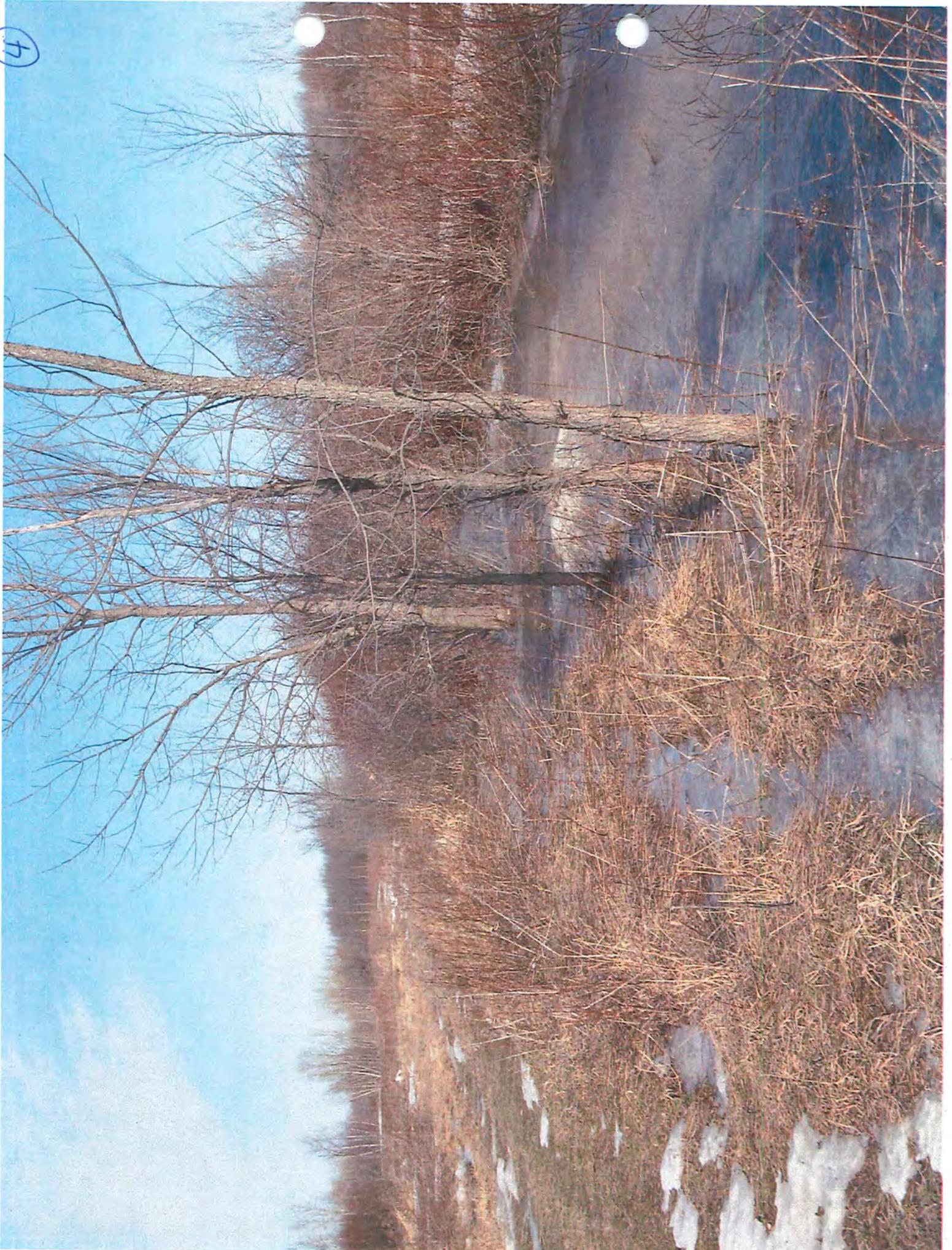


2

3



4



5



**Aucun
Déversement**

**Pas de Terre
Pas de Déchets**

POURSUITES AU CRIMINELS

**SURVEILLANCE
PAR CAMERA**



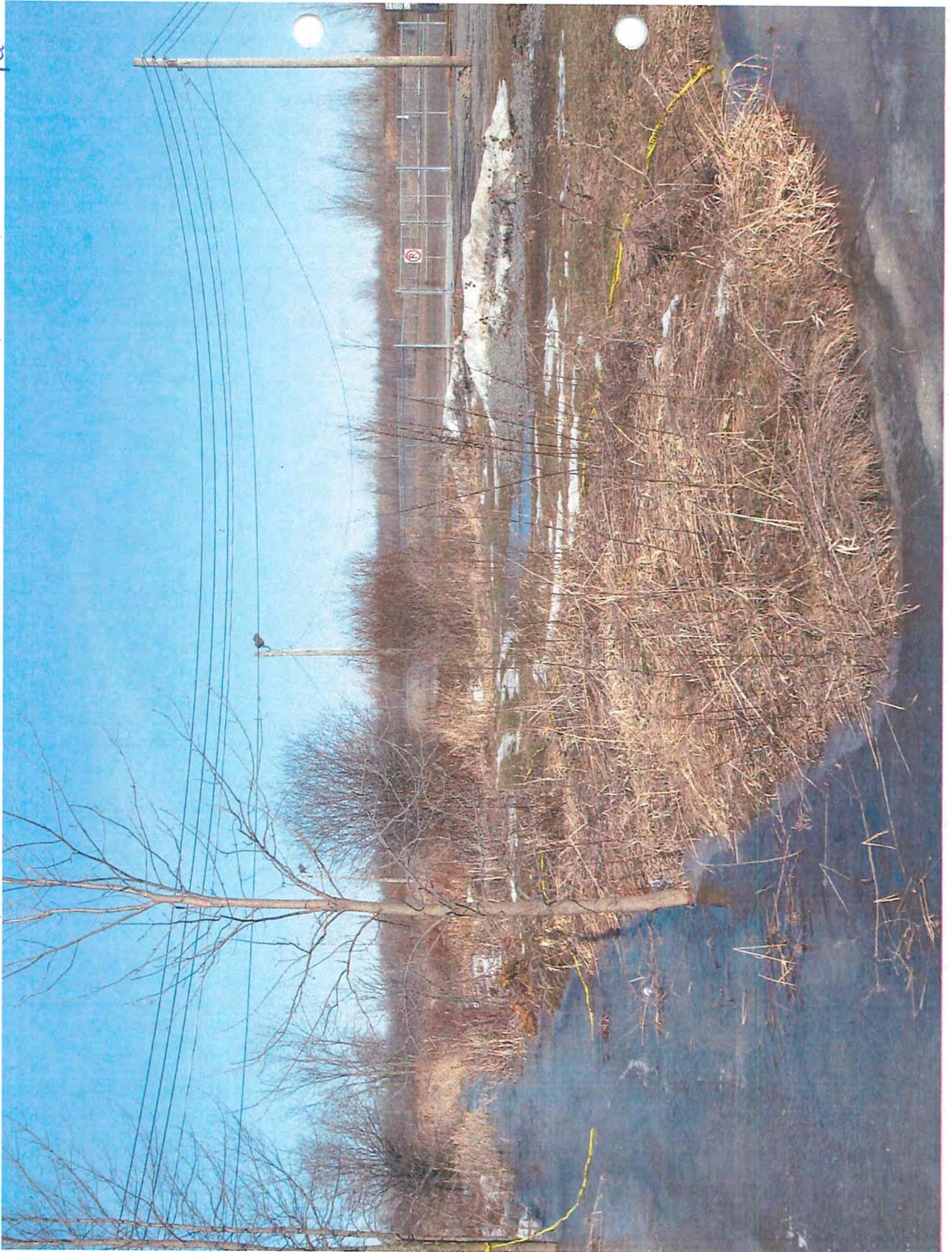
Habitation Yves Dubé inc.



7



7c



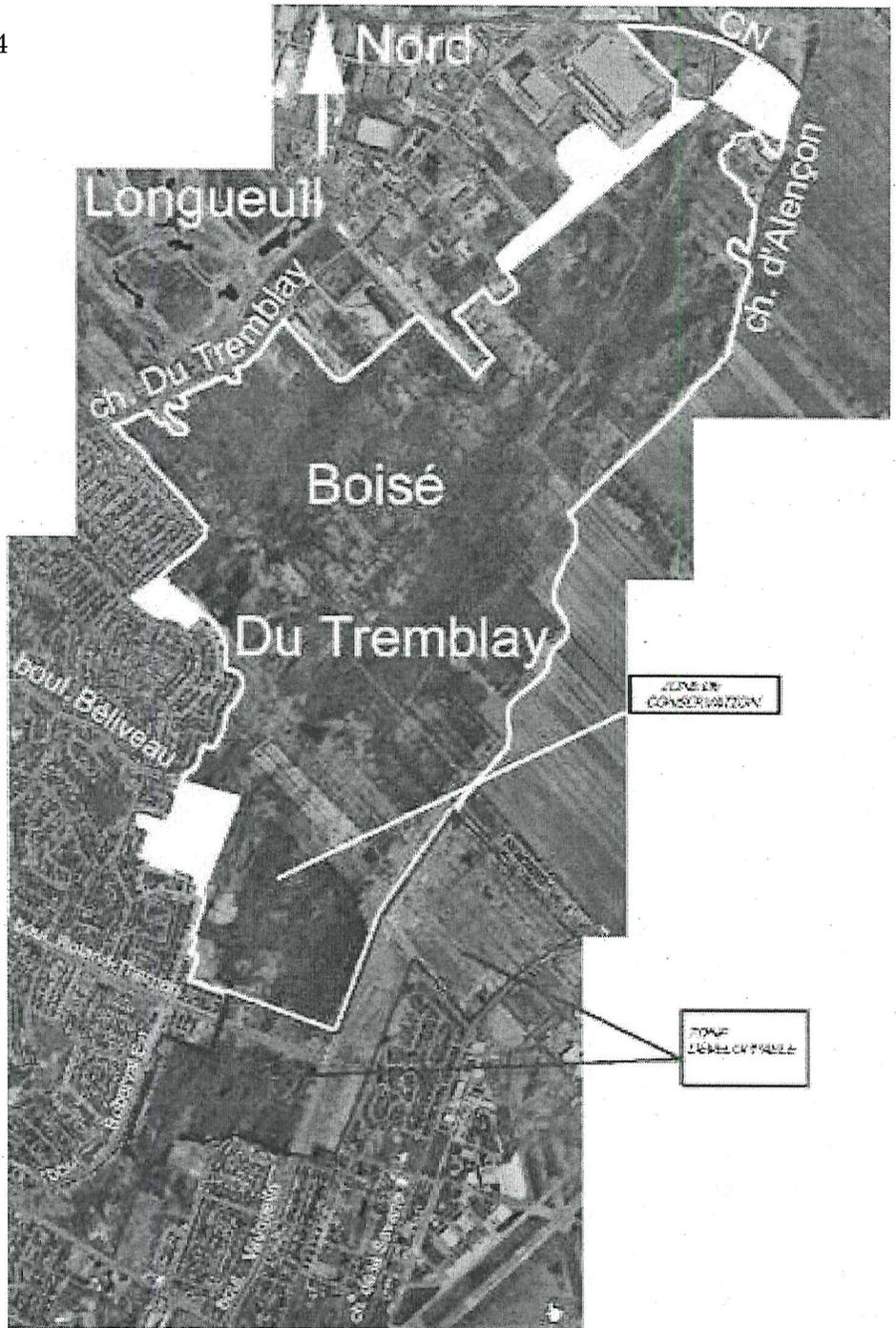
8



4 208 3081

53-54

- Accueil
- À propos de nous
- Les Intentions de la Ville
- Emplacement du boisé
- Espèces menacées à Longueuil
- RECEVEZ NOS COMMUNIQUÉS!
- Liens - Nous joindre
- Nouvelles
- Archives 2007
- Archives 2008
- Archives 2009
- Et le gouvernement??
- Piste de solution**
- Élections: Promesses des partis
- Carnet de visite



Voici un exemple de solution acceptable tel que présenté dans le mémoire de M. Tommy Montpetit. La zone en rouge pourrait être développée tout en conservant intacte la partie la plus riche en valeur faunique et économique.

Extrait du mémoire déposé à la ville par M. Tommy Montpetit Président de la coalition Sauvons nos boisés et milieux humides:

UN STATUT DE REFUGE FAUNIQUE

Loin de vouloir empêcher tout développement de la ville, nous croyons qu'en ciblant les sites à protéger de façon plus judicieuse, en créant un ensemble non fragmenté au lieu de morceler la zone de conservation. les résultats pourraient être bénéfiques autant pour la

conservation que pour le développement de la zone aéroportuaire. En effet, un boisé du Tremblay d'une seule pièce pourrait s'avérer un outil extraordinaire d'éducation, de sensibilisation, de recherche et de fierté, en plein cœur de la ville.

Voilà pourquoi nous demandons à la Ville de Longueuil de réviser le statut de conservation qui a été octroyé au boisé du Tremblay et de demander de toute urgence au ministère des Ressources Naturelles et de la Faune le statut de « refuge faunique » pour le territoire délimité en blanc sur la carte ci-annexée. De cette façon, le boisé du Tremblay, ce joyau montréalais, pourra être protégé adéquatement pour les générations actuelles et futures.

Nous espérons que le présent mémoire sera très sérieusement pris en considération autant par les autorités municipales que provinciales.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos meilleurs sentiments,

Tommy Montpetit
Président, Sauvons nos boisés et milieux humides



2010-03-11
H:22:06:43

LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
SYSTEME CIDREQ

R-PU-U03-1 ETAT DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE MORALE
INFORMATIONS GENERALES

=====

MATRICULE: 1162085220 NOM: SAUVONS NOS BOISES ET MILIEUX HUMIDES

IMMATRICULATION : 2004-03-08
FORMATION : 2004-03-08 CONSTITUTION
LOCALITE : QUEBEC

DERN DECL ANNL : DEMANDE DISS/LIQ EN COURS: NON
MAJ ETAT INFO : 2009-12-12 TRANCHE EMPLOYES: AUCUN
CESSATION PREVUE: CONTINUAT: TRANSFORM:
STATUT IMMATR : RO RADIE D'OFFICE 2009-12-12
RESULTANTE :
FORME JURDQ : APE ASSOCIATION PERSONNIFIEE

ADRESSE DOMICILE: 1651, VICTORIA CODE POSTAL: J4J 3C6
LONGUEUIL (QUEBEC)

REG. CONSTITUTIF: 023 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 3
REG. COURANT : 023 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 3

ACTIVITES ECONOMIQUES
=====

9862 PROTEGER L'INTEGRITE DES BOISES ET MILIEUX HUMIDES DU QUEBEC
9862 PROMOUVOIR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES BOISES ET MILIEUX HUMIDES

ADRESSE POSTALE
=====

DESTINATAIRE :
ADRESSE : CODE POSTAL:

PERSONNES LIEES
=====

PERSONNES MANQUANTES: NON
NOM ET ADRESSE CODE POSTAL DETAIL PERSONNE
=====

BARABE, ANNE		ADMINISTRATEUR ADMINISTRATEUR
--------------	--	----------------------------------

873, MAC KENZIE
BOUCHERVILLE (QUÉBEC)

J4B 5W9

FLEURY, CLAUDE
ADMINISTRATEUR
ADMINISTRATEUR

J4B 6M9

1156, RUE DES FAUVETTES
BOUCHERVILLE (QUÉBEC)

BOIVIN, FRANÇOIS
ADMINISTRATEUR
ADMINISTRATEUR

J6Z 3V3

14, PLACE CHARMOIS
LORRAINE (QUÉBEC)

MONTPELLIT, TOMMY
ADMINISTRATEUR
PRÉSIDENT

J4J 3C6

1651, RUE VICTORIA
LONGUEUIL (QUÉBEC)

AUDET, GENEVIÈVE
ADMINISTRATEUR
SECRÉTAIRE

J0S 1V0

55, RUE ST-JOSEPH, APP. 7D
SAINTE-MARTINE (QUÉBEC)

PARÉ, BENOIT
ADMINISTRATEUR
TRÉSORIER

J3H 4W3

233, VIGER
MONT-SAINT-HILAIRE (QUÉBEC)

HAINS, MONIQUE
ADMINISTRATEUR
VICE-PRÉSIDENT

J4H 1Z8

370, RUE DE GENTILLY OUEST
LONGUEUIL (QUÉBEC)

NOMS DE L'ASSUJETTI

=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS: 2009-12-12

NOM DE L'ASSUJETTI	DATE DÉBUT	DATE FIN	STATUT
=====	=====	=====	=====
SAUVONS NOS BOISÉS ET MILIEUX HUMIDES	2004-03-08	2009-12-12	ANTÉRIEUR

DOCUMENTS CONSERVÉS

=====

TYPE DOCUMENTS	DATE	CAST	IMAGE
=====	=====	=====	=====
62 RADIATION D'OFFICE	2009-12-12	0	000
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2009-04-07	8000	36 012
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2008-04-23	7582	98 047
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2007-04-26	7028	33 017
81 AVIS DE DÉFAUT (art. 29)	2006-06-20	6733	33 008
40 DÉCLARATION INITIALE	2004-06-09	5952	36 028
30 CONSTITUTION	2004-03-08	5874	8 044
17 DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2004-03-08	5865	12 015

AUTRES NOMS

=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS: 2009-12-12

NOM	DATE DÉBUT	DATE FIN	STATUT
=====	=====	=====	=====
COALITION SAUVONS NOS BOISÉS ET MILIEUX HUMIDES	2004-06-09	2009-12-12	ANTÉRIEUR



MDDEP – Montérégie

16 MAR. 2010

Secteurs agricole, hydro-électrique,
municipal et naturel

- CARTE TRANSMISE À SYLVAIN PRIMEAU PAR 53-54

- LA ZONE DES TRAVAUX EST INCLUSE DANS LE CERTIFICAT D'AUTORISATION
NUMERO 400 548 997.

CIDREQ :

SAGIR

Demande : 200 267 736

Intervenant : Y208 3112

Intervention : 300 569 115

Lieu d'intervention : X 210 7470

Grille de vérification d'une demande d'autorisation 22 / secteurs hydrique et naturel

Nom de l'analyste responsable du dossier : Stéphane Pilon code Gesdoc : 7450
 Lieu d'intervention : les parcelles des lots 9, 10 et 11 du cadastre
 Objet de la demande : classe rang cinquième concession du Fief Tremblay
 : Intervention en milieux humides ;
 Autre : Retraitement d'un cours d'eau ensablement d'un cours d'eau dans le bous du Tremblay à houché

Accusé réception	Version à transmettre
Version demande complète administrativement à la réception	<input type="checkbox"/>
Version demande incomplète administrativement à la réception	<input checked="" type="checkbox"/>

		Prés	Abs	N/A
1	Formulaire de présentation d'une demande de certificat d'autorisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.1	Formulaire de la demande d'autorisation est original, signé et daté	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Le requérant est une personne physique			<input type="checkbox"/>
2.1	Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Le requérant est une personne morale, une société ou une association			<input type="checkbox"/>
3.1	Le nom, l'adresse de son siège et la qualité du signataire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2	Résolution du conseil d'administration autorisant le signataire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.3	La résolution est une copie originale et certifiée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.4	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Le requérant est une municipalité			<input type="checkbox"/>
4.1	Résolution du conseil municipale mandatant le signataire à présenter la demande	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2	La résolution est une copie certifiée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Attestation de conformité à la réglementation municipale ou MRC			<input type="checkbox"/>
5.1	Attestation de conformité à la réglementation municipale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.2	L'attestation de conformité est une originale signée par le greffier ou le secrétaire trésorier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.3	Attestation de conformité à la réglementation de la MRC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.4	L'attestation de conformité de la MRC est une originale signée par le greffier ou le sec-trés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Informations techniques			<input type="checkbox"/>
6.1	La désignation cadastrale des lots	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2	Plan des lieux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.3	Description du projet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.4	Plans du projet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.5	Les plans sont signés et scellés par un ingénieur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.6	Devis du projet	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.7	Le devis est signé et scellé par un ingénieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Pour le secteur agricole			<input type="checkbox"/>
7.1	Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) signé par un agronome	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.2	Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEV) signé par un agronome et l'exploitant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.3	Plans et devis - ouvrage de stockage signé par un ingénieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.4	Plans et devis - plancher du bâtiment signé par un ingénieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.5	Grille de localisation signée par une personne habilitée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Pour le secteur hydrique			<input type="checkbox"/>
8.1	Inventaire floristique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.2	Inventaire faunique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.3	Déclaration d'un expert pour la destruction d'un milieu humide de catégorie I	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Frais exigibles (chèque ou autre)	Code(s)	(\$)	<input type="checkbox"/>
9.1	Frais exigibles au tarif de 2009	MRC	2578	<input type="checkbox"/>
9.2	Le montant est complet. Sinon, il manque \$			<input type="checkbox"/>
	Total		(\$) 2578	

Note : Lorsqu'une case est cochée Absence la demande est incomplète et il doit y avoir une demande d'informations supplémentaires avec l'accusé de réception.

- Il manque que le chèque de 2578 \$
 - Il manque les plans et devis signés par un ingénieur

Roy, Lucie (R16)

De: Roy, Lucie (R16)

Envoyé: 11 juin 2010 15:25

À: 'christine.provost@ville.longueuil.qc.ca'

Objet: Mise en valeur d'une portion du Boisé du Tremblay, dans l'arrondissement de Saint-Hubert

PAR COURRIEL

Longueuil, le 11 juin 2010

Madame Christine Provost
christine.provost@ville.longueuil.qc.ca

N/Réf. : 400 718 577

Objet : Mise en valeur d'une portion du Boisé du Tremblay, dans l'arrondissement de Saint-Hubert

Madame,

Nous avons bien reçu, le 8 juin 2010, votre demande datée du 7 juin 2010, concernant l'objet mentionné ci-dessus.

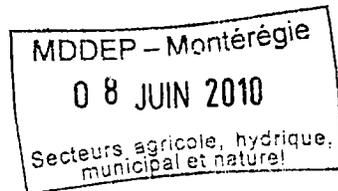
Une évaluation préliminaire de votre demande visant à déterminer si celle-ci contient l'ensemble des éléments requis nous a permis de constater que les renseignements ou documents suivants sont manquants :

- la totalité des plans du projet signés et scellés par un ingénieur, car ceux transmis n'étaient pas signés et scellés par un ingénieur;
- un devis d'installation signé et scellé par un ingénieur;
- les frais exigibles de 2578 \$ pour l'analyse de votre demande (le chèque devra être émis à l'ordre du ministre des Finances).

Nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre ces renseignements ou documents manquants et la somme requise, d'ici le 9 juillet 2010. Votre demande sera alors transmise à M. Stéphane Pilon, analyste, qui procédera à l'analyse de votre dossier, ce qui nous permettra de déterminer la conformité des documents reçus et, le cas échéant, si d'autres renseignements, recherches ou études supplémentaires seront nécessaires pour connaître les conséquences du projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité. Vous pouvez communiquer avec M. Pilon au 450 928-7607, poste 338, ou par courriel à stephane.pilon@mddep.gouv.qc.ca.

Direction du génie

Le 7 juin 2010.



Monsieur Sylvain Primeau, biologiste,
Chef d'équipe - Secteur hydrique et naturel
Service agricole, hydrique, municipal et naturel
**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS,**
201, place Charles-Lemoyne, 2^e étage,
Longueuil (Québec)
J4K 2T5

Objet : Mise en valeur d'une portion du Boisé du Tremblay, dans l'arrondissement de Saint-Hubert de la Ville de Longueuil.

Monsieur,

Par la présente, nous vous déposons une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement pour la mise en valeur d'une portion du Boisé du Tremblay, dans l'arrondissement de Saint-Hubert dans la Ville de Longueuil.

Sont joints à la présente:

- ◆ le formulaire de demande d'autorisation et son annexe (2 copies);
- ◆ le plan du secteur illustrant la caractérisation du site, portant le numéro 10EV049000R00 (2 copies);
- ◆ le plan des travaux, portant le numéro 10EV028000R00 (2 copies);
- ◆ une résolution du comité exécutif qui autorise le dépôt de la demande (2 copies);
- ◆ le certificat de conformité à la réglementation municipale signé par le greffier (1 copie).

Si vous désirez obtenir de plus amples informations, vous pouvez contacter la soussignée au (450) 463-7100, poste 2241.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christine Provost".

Christine Provost, chef de section par intérim, conservation et réseaux.

Service des parcs et des espaces verts.

CP/

P.J.

**Bordereau de transmission de demandes
d'avis faunique ou d'autorisation
entre le MDDEP et le MRNF**

Handwritten initials/signature

URGENT! Échéance :

À : Fay cotton, Biologiste
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune,
Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de la Montérégie et de l'Estrie
201, Place Charles-Le Moyne, bureau 4.05 Longueuil
Tél. (450) 928-7608 poste 302

DE : Stéphane Pilon
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

201, place Charles-e Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

DATE :

SUJET : aménagement cours d'eau, adjacent PPU 13 phase 1

NO. MDDEP:

NO. MRNF:

(SVP, cochez toutes les cases qui s'appliquent et précisez au besoin)

Voici une demande en vertu de l'article 22 , 32 , 128.7 31 évaluation environnementale :

- Qui a lieu sous la LHE
- Qui a lieu dans un plan d'eau du domaine hydrique public :
- À des fins autres que privées
- Qui a lieu dans un habitat faunique

Veillez déterminer si l'activité est assujettie à votre autorisation. Si Oui:

- avez-vous émis une autorisation?
- nous travaillerons ensemble pour coordonner l'émission simultanée de nos autorisations
- veuillez émettre votre autorisation, car elle n'est pas assujetti à la nôtre

Veillez prendre note des ou produire un avis faunique sur les éléments suivants :

- manque d'info sur faune et habitats ou besoin de vérifier données du promoteur, notamment :
- lieu d'exiger ou de vérifier des études de nature précise pour compléter l'analyse, notamment
- présence d'espèces fauniques rares :
- présence d'un milieu sensible:
- lieu d'exiger des périodes propices pour réaliser les travaux, pour les espèces :
- lieu de formuler d'autres restrictions ou précautions à prendre, touchant :
- lieu d'exiger un suivi de nature précise pour :

REMARQUE

Pièces jointes:

- demande d'autorisation Plan Carte Données fauniques Correspondance

AUTRE

Date de livraison: 3 septembre 2010

Date de transmission :

Numéro d'intervention SAGO : 300589749

Identification du client Nom : Ville de Longueuil

Numéro de document SAGO : 400748707

Adresse : 4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

Analyste responsable : Stéphane Pilon

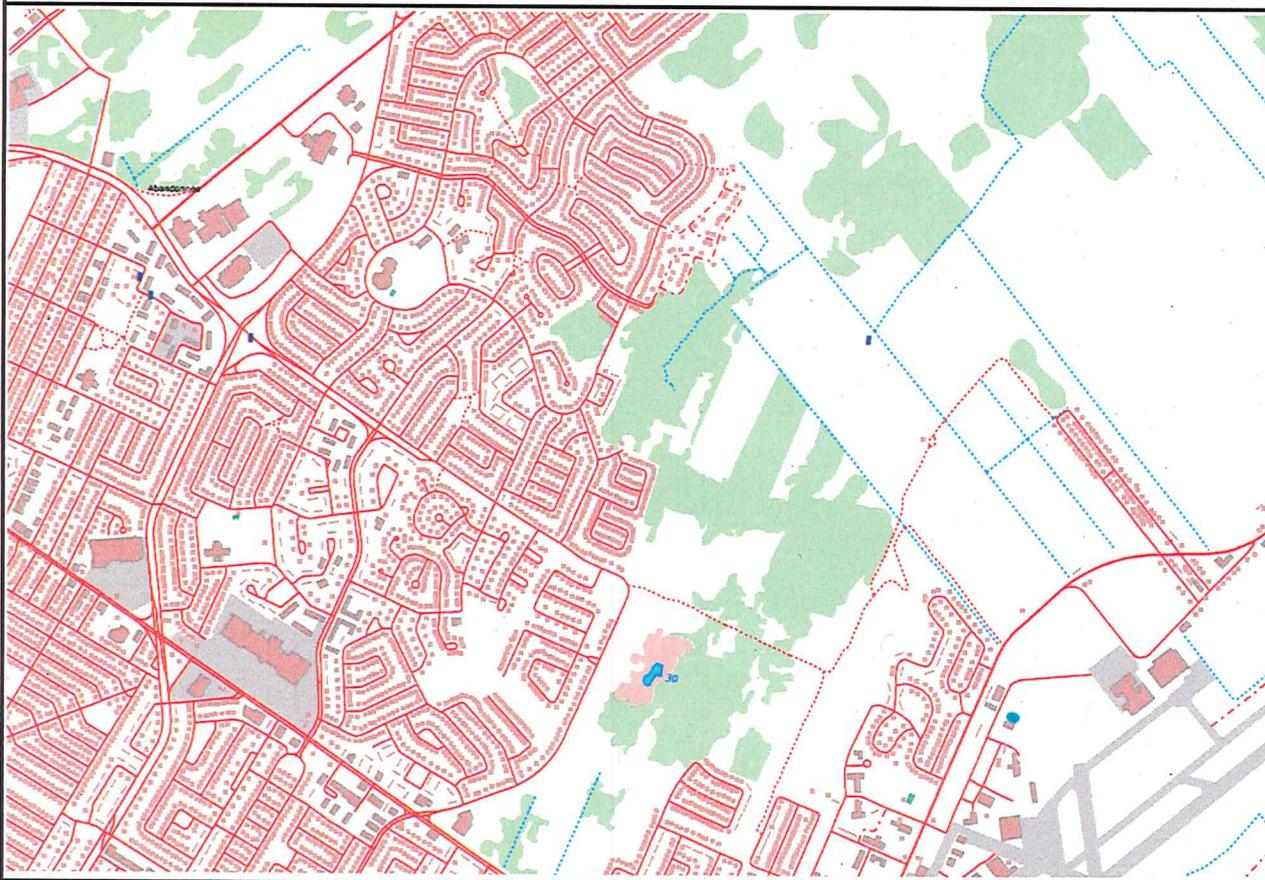
Année de réception de la demande 2010

Grille tarifaire

Grille tarifaire	Tarif	Code de produit	Coût permis / Prix autorisation *	Coût
40-Travaux d'aménagement dans un cours d'eau et projets de dragage	2 578,00 \$	M8C		2 578,00 \$
Total :				2 578,00

* Indiquer le coût du permis pour un projet de modification de permis (matières dangereuses) avec une augmentation de plus de 35 % de la capacité nominale d'un équipement ou d'une installation (I8C) ou le prix de l'autorisation pour un renouvellement décennal de l'autorisation de captage sans modification des conditions d'exploitation (M2)

Émetteur du paiement	Montant reçu	Mode de paiement
<input checked="" type="checkbox"/> Même que ci-haut Ville de Longueuil	2 578,00 \$	Chèque
Total des montants reçus :	2 578,00 \$	
Solde à payer :	0,00 \$	



Cours d'eau
Municipalités et autres territoires (mai 2010)

- Municipalité
 - Territoire autochtone
 - Territoire non organisé
- Localisation (Municipalité et autres territoires)**
- Élément localisé



500 m

Source(s) des données :

Développement durable,
 Environnement
 et Parcs
Québec
 Secteurs hydrique et naturel (A)

Préparé par :
 Isabelle Piché
 2010-09-28

© Gouvernement du Québec, 2010

Provost, Christine

Art. 48

De : isabelle.piche@mddep.gouv.qc.ca [mailto:isabelle.piche@mddep.gouv.qc.ca]

Envoyé : 30 septembre 2010 09:26

À : Provost, Christine

Objet : RE : Mise en valeur d'une portion du Boisé du Tremblay

2010-10-12

-----Message d'origine-----

De : Piché, Isabelle

Envoyé : 30 septembre 2010 09:26

À : 'christine.provost@ville.longueuil.qc.ca'

Objet : RE : Mise en valeur d'une portion du Boisé du Tremblay

Bonjour Mme Provost

À la suite de l'analyse de votre demande de certificat d'autorisation reçue le 8 juin 2010 concernant un projet de mise en valeur d'une portion du boisé du Tremblay, vous trouverez ci-joint une demande d'informations supplémentaires nécessaires pour compléter l'analyse de votre demandes commentaires. Toutefois, à la suite de notre conversation téléphonique, vous mentionniez que vous aviez débuté les discussions avec M. Stéphane Pilon. M. Pilon est présentement absent pour une période indéterminée, mais si vous préférez attendre le retour de M. Pilon, nous l'indiquer. À ce moment, nous suspendrons l'analyse du dossier et dès le retour de M. Pilon, nous vous contacterons afin de réactiver le dossier. Si toutefois vous désirez que le ministère poursuivre l'analyse de votre dossier, nous vous invitons à prendre note des commentaires ci-dessous.

Puisque vous intervenez dans un cours d'eau, en vertu du règlement d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, article 8, nous avons besoin d'une lettre du greffier de l'agglomération de Longueuil à l'effet que le projet est conforme à leur réglementation.

Le plan 10 EV 028 000 doit indiquer où est localisé le cours d'eau et sa relocalisation, le libellé de fossé est inapproprié.

Dans la lettre du 8 mars 2008 du MRNF qui accompagne l'entente concernant le plan de conservation de Longueuil, les recommandations énoncées mentionnent que le réseau et le patron de drainage actuellement en place doivent être protégés. Nous sommes donc en attente des commentaires du MRNF pour ce dossier, dès réception, nous vous transférerons leur position afin que vous puissiez les intégrer à votre projet.

Le milieu humide MBO1 risque d'être affecté par la création du fossé proposé. À cet effet, le fossé proposé devra commencer après le milieu 3095044-09 soit au début de la clôture.

Dans un contexte de relocalisation d'un cours d'eau afin de le mettre en valeur, le nouveau tracé doit être le plus naturel possible avec des méandres. Ainsi, il faut éviter les angles à 90 degré à la jonction du nouveau tracé et du cours d'eau existant tel qu'illustré sur le plan 10 EV 028 000.

À la suite de notre conversation téléphonique, j'en comprends que la coupe type intitulée "fossé avec clôture" se rattache au cours d'eau relocalisé. Il faudra le préciser. Cette coupe type indique une profondeur de 75 cm. Vous précisez dans le formulaire de demande de certificat d'autorisation que le cours d'eau aura une profondeur maximale de

50 cm . Est-ce qu'il y a un endroit, suite à l'arpentage du secteur, qui laisse présager une profondeur de 75 cm tel qu'indiqué sur la coupe type? Je porte à votre attention que l'ensemble des points cotés sur le plan 110 EV 028 000 laisse présager que la profondeur du cours d'eau sera encore plus grande que 75 cm puisque le niveau du terrain est plus élevé que 28,100 tel qu'indiqué sur la coupe type. Pourriez-vous me préciser dans quel ordre de grandeur sera la profondeur du cours d'eau relocalisé?

Nous vous invitons à nous transmettre les modifications demandées d'ici le 30 octobre 2010 afin de finaliser l'analyse de votre dossier. Pour tous renseignements reliés à votre projet, vous pouvez me contacter au 450 928-7607 poste 266. Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Piché

Biologiste, M. Sc.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise Estrie et Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, Longueuil, J4K 2T5

Tél: (450) 928-7607 poste 266

Fax: (450) 928-7625

Art. 48

Art. 48

Art. 48

De : isabelle.piche@mddep.gouv.qc.ca [mailto:isabelle.piche@mddep.gouv.qc.ca]

Envoyé : 1 novembre 2010 13:56

À : Provost, Christine

Objet : RE : RE : TR : Demande d'avis faunique No. 4764 Sujet: Projet de d'aménagement du cours d'eau adjacent PPU13, phase 1

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

Bonjour,

Bien, on comprend que le cours d'eau proposé de 369 m. lin. inscrit au plan 10 EV02800 R01 revu le 7 octobre 2010 sera retiré du projet et que le cours d'eau proposé de 219 m. lin. sera maintenu. Pourriez-vous nous acheminer (FAX, courriel, pdf) les modifications au plan, l'original peut suivre par la suite. Je prépare entre temps les documents nécessaires. Dès réception du plan le certificat sera acheminé pour signature. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions!

Cordialement

Isabelle Piché
Biologiste, M. Sc.

2010-11-08

Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise Estrie et Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, Longueuil, J4K 2T5

Tél: (450) 928-7607 poste 266

Fax: (450) 928-7625

Art. 48

De : isabelle.piche@mddep.gouv.qc.ca [mailto:isabelle.piche@mddep.gouv.qc.ca]

Envoyé : 1 novembre 2010 11:15

À : Provost, Christine; sylvain.primeau@mddep.gouv.qc.ca

Cc : Caroline.Bisson@mrnf.gouv.qc.ca

Objet : RE : TR : Demande d'avis faunique No. 4764 Sujet: Projet de d'aménagement du cours d'eau adjacent PPU13,
phase 1

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Bonjour Mme Provost,

Étant donné que vous ne disposez pas d'étude hydraulique pour nous permettre d'évaluer l'impact réel du fossé que vous désirez construire, vous pourriez pour l'instant le retirer de la présente demande de certificat d'autorisation d'ici que vous

2010-11-08

avez une meilleure connaissance du secteur. La relocalisation du cours d'eau pour la partie qui traverse le développement résidentiel pourrait être autorisée immédiatement permettant de parachever le développement.

Est-ce à votre convenance?

Isabelle Piché
Biologiste, M. Sc.
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise Estrie et Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, Longueuil, J4K 2T5

Tél: (450) 928-7607 poste 266
Fax: (450) 928-7625

Art. 48

De : isabelle.piche@mddep.gouv.qc.ca [mailto:isabelle.piche@mddep.gouv.qc.ca]
Envoyé : 26 octobre 2010 15:18
À : Provost, Christine
Cc : Caroline.Bisson@mrnf.gouv.qc.ca

2010-11-08

**Développement durable,
Environnement
et Parcs**

Québec 

Bonjour Mme Provost,

M. Sylvain Primeau me mentionne qu'il y a probablement une étude hydraulique pour le secteur. Nous avons épluché les dossiers mais nous n'avons pu mettre la main sur cette étude. Est-ce que cette étude pourrait répondre aux questions suivantes ?

- L'impact que le nouveau fossé aurait sur le milieu humide: le % du volume d'eau estimé que le fossé drainera et donc qui ne se retrouvera pas dans le milieu humide.
- L'apport des eaux de ruissellement estimé que les terrains résidentiels apporteraient au milieu humide puisqu'une partie de ces terrains se drainent vers le milieu humide.
- Le bilan hydraulique estimé que le milieu humide aurait en définitif avec ces modifications de drainage.

J'en déduis que les préoccupations de la Ville (inondation des terrains adjacents au boisé, surplus d'eau dans le milieu humide, ect) provient d'une connaissance de ce bilan hydrique. Malheureusement, pour l'instant, nous n'avons pas cette information. Et je ne peux valider si l'étude répond effectivement à nos préoccupations.

Je crois pertinent de planifier une rencontre afin que la ville vienne nous présenter (mddep et mrf) cette étude hydraulique, ce qui pourrait justifier les travaux demandés et accélérer le traitement de la demande de CA. Qu'en dites-vous?

Mes disponibilités à cours terme (1, 3, 4 novembre, semaine du 8 novembre).

Cordialement

Isabelle Piché
Biologiste, M. Sc.
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise Estrie et Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, Longueuil, J4K 2T5

Tél: (450) 928-7607 poste 266

Fax: (450) 928-7625

-----Message d'origine-----

Art. 48

MFFP

Art. 48
MFFP

Art. 48
MFFP

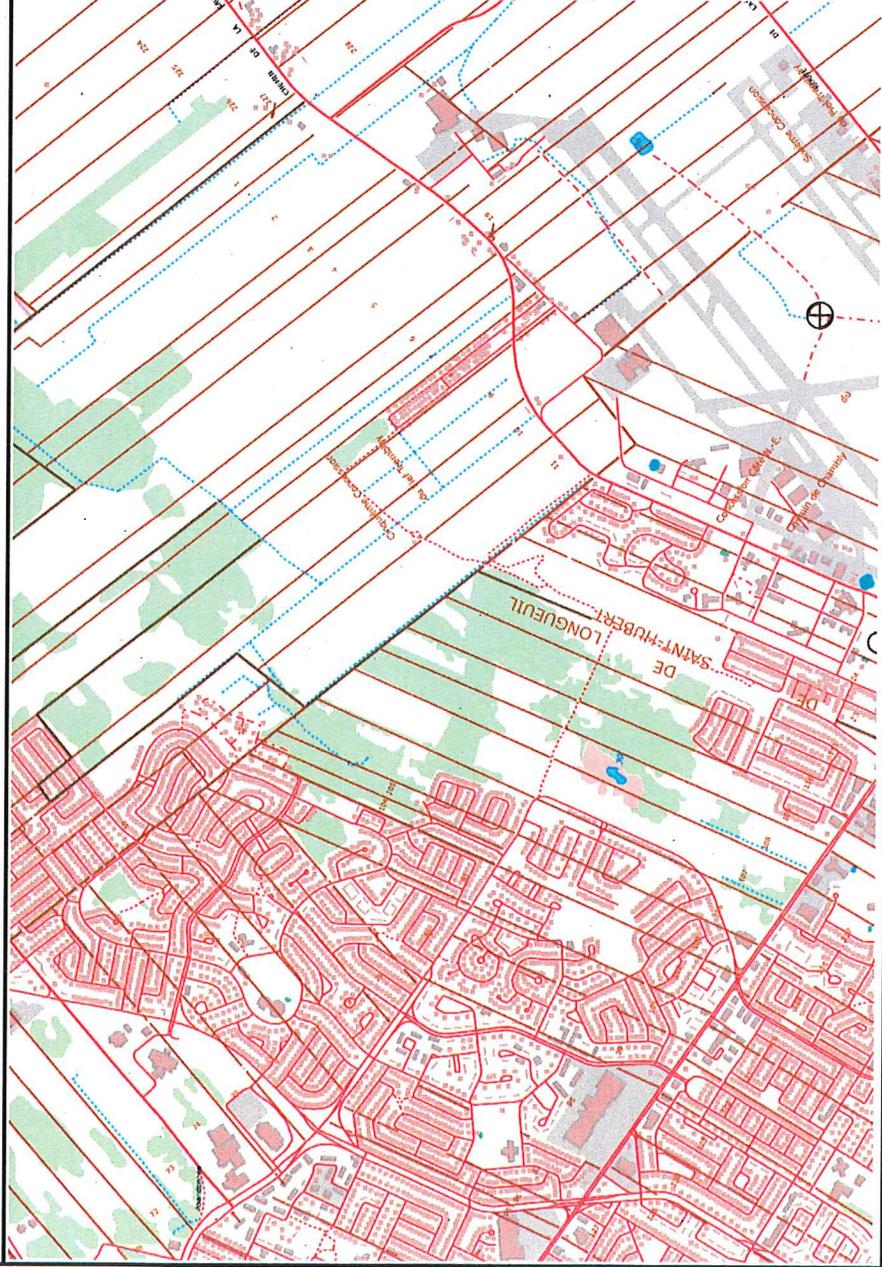
Art. 48

Municipalités et autres territoires (sept. 2010)

-  Municipalité
-  Territoire autochtone
-  Territoire non organisé
-  Localisation (Municipalité et autres territoires)
-  Élément localisé
-  Anciens cadastres et rangs
-  Rang
-  Anciens lots
-  Lot
-  Lots non actualisés



Préparé par :
Isabelle Piché
2010-11-08



Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2010

Développement durable,
Environnement
et Parcs



Secteurs hydrique et naturel (A)

RAPPORT D'ANALYSE

REQUÉRANT : Ville de Longueuil
4250, chemin de la Savane

**LIEU
D'INTERVENTION :** Lots 10-55, 10-114, 10-84, 9-9 de la paroisse de Saint-Hubert dans la
municipalité de Longueuil

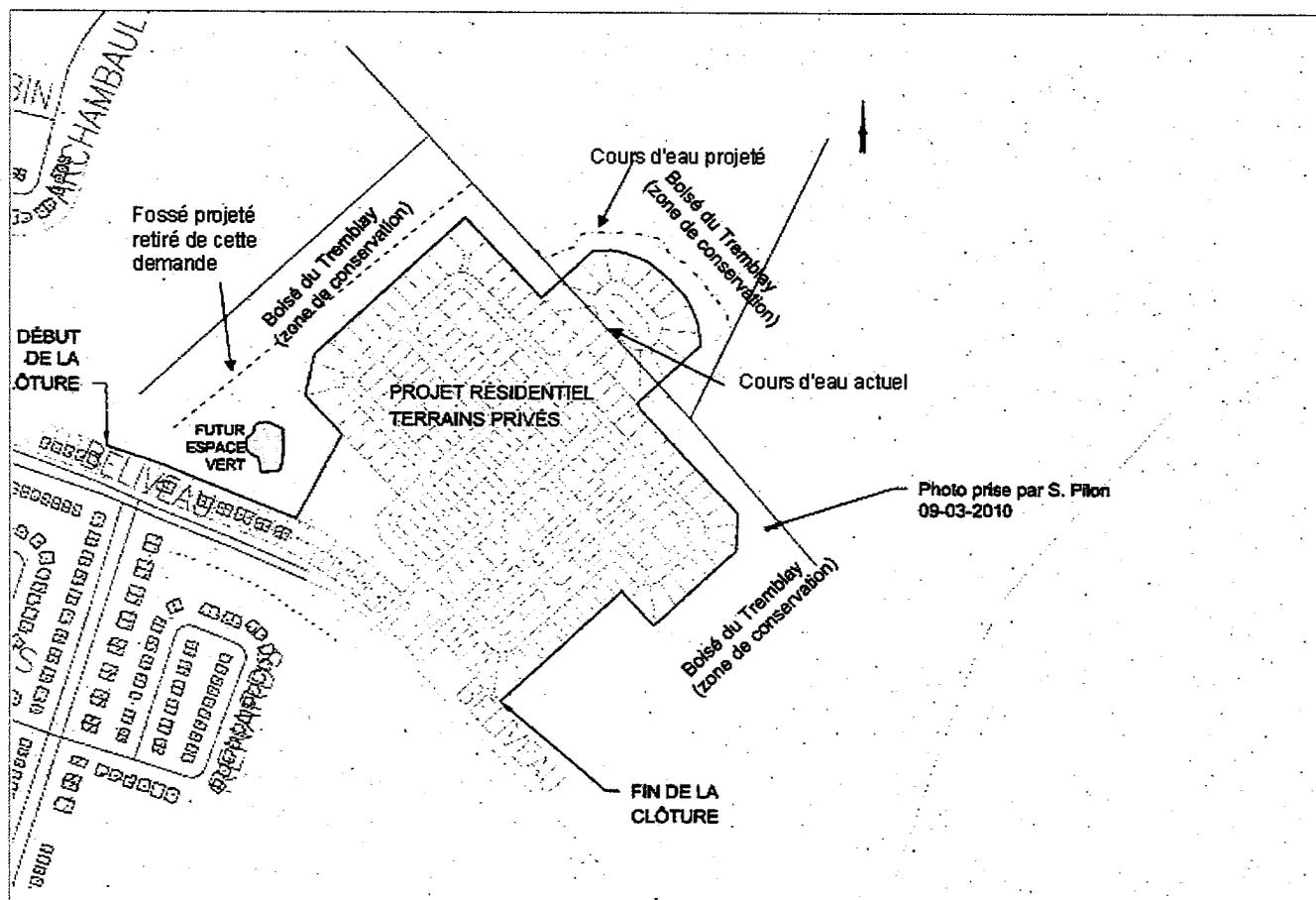
DATE : Longueuil, le 8 novembre 2010

OBJET : Déplacement d'une partie d'un cours d'eau

N/RÉF. : 7450-16-01-0346801
400765267

I. NATURE DU PROJET

Le 17 décembre 2008, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) émettait un certificat d'autorisation pour la destruction de 2,76 hectares de milieux humides pour réaliser le développement résidentiel PPU9 phase 1 dans les arrondissements de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil à Longueuil (7470-16-01-0300600). Un cours d'eau traversait ce nouveau développement (cours d'eau actuel sur le plan ci-dessous). Le déplacement d'une partie de ce cours d'eau n'ayant pas été abordé dans ledit certificat d'autorisation, il est analysé dans la présente demande de certificat d'autorisation déposée par la Ville de Longueuil.



Le projet implique le déplacement de 219 mètres linéaires du cours d'eau et permet de finaliser le développement pour lequel la Ville détient un certificat d'autorisation.

Sur le plan ci-dessus, les traits bleus en continu représentent des cours d'eau. Il s'agit de cours d'eau intermittents. Le déplacement du cours d'eau respecte les conditions rattachées à la fiche 10. Le déplacement du cours d'eau assurera une bande riveraine protectrice de part et d'autre. Des mesures seront prises afin de s'assurer de la stabilisation des rives. Un tracé moins rectiligne sera privilégié sur la longueur déplacée. Une profondeur et une largeur maximales de 50 cm sont prévues pour le nouveau cours d'eau. Un déboisement sera effectué aux endroits requis sur une largeur maximum de 3 mètres afin de libérer un corridor permettant le passage de la machinerie mais une grande partie du site est en friche, la végétation à dégager sera donc minime.

À la demande du MDDEP, le fossé projeté (ci-présent sur le plan au-dessus) ne sera pas construit. Ce nouveau fossé, débutant à proximité du blv Béliveau, avait été ainsi planifié par la Ville afin d'éviter que l'eau de ruissellement du Boisé du Tremblay n'envahisse les terrains résidentiels adossés à la zone de conservation. Le ministère s'est informé à savoir si les préoccupations de la Ville (inondation des terrains adjacents au boisé, surplus d'eau dans le milieu humide, ect) provenaient d'une connaissance du bilan hydrique du secteur. Le MDDEP a donc posé des questions à la Ville sur l'impact du futur fossé sur le milieu humide présent dans le secteur, sur le cours d'eau adjacent au fossé et sur le bilan hydrique du secteur. Le MRNF qui fut consulté dans ce dossier s'inquiétait de l'impact que ces modifications sur le réseau de drainage auraient sur la rainette faux Grillon. Étant donné que la Ville ne disposait pas d'étude hydraulique pour nous permettre d'évaluer l'impact réel du fossé qu'elle désirait construire, et étant donné que la Ville portait à notre attention qu'il devenait urgent d'intervenir puisque la construction des rues et des infrastructures pluviales avançait vite, et qu'il était important de procéder aux travaux dès cet automne pour éviter la période fragile de reproduction printanière de la rainette faux-grillon de l'Ouest, il a été convenu que la relocalisation du cours d'eau pour la partie qui traverse le développement résidentiel pourrait être autorisée immédiatement permettant de parachever le développement mais que le futur fossé serait étudié ultérieurement. Donc, le fossé projeté fut retiré de la présente demande.

II. LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

a. Les impacts négatifs

Risque de mise en suspension de sédiments lors des travaux d'aménagement du cours d'eau.

b. Les impacts positifs

Les travaux permettront de redonner un caractère naturel à ce cours d'eau dégradé et de parachever le développement pour lequel un certificat d'autorisation fut délivré conformément à l'entente intervenue pour le PPU9 de Boucherville.

III. LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

Aucune étude sauf celles fournies dans le cadre de l'entente intervenue pour le PPU9 de Boucherville.

IV. LES EXIGENCES

a. Légales

Le projet est soumis à :

- l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).
- Règlement d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, r. 1.001).

b. Techniques

Aucune

c. Administratives

- Les documents demandés au Règlement d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, r. 1.001) ont été fournis.

V. LES CONSULTATIONS

Atlas TNT, base de données du CDPNQ. Le MRNF a été consulté, en autant que le fossé est retiré du projet, le déplacement du cours d'eau leur convient.

VI. LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Aucun

VII. ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Le projet permet de parachever le développement résidentiel tout en maintenant le réseau de drainage du secteur.

VIII. LES RECOMMANDATIONS

Je recommande de délivrer le certificat d'autorisation.

IX. LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION

- Vérifier que les bandes riveraines ont été bien stabilisées et revégétalisées.
- S'assurer que le tracé du cours d'eau (coupe-type et protection de la bande riveraine) correspond bien au tracé prévu sur le plan.



Isabelle Piché

Biologiste, M.Sc.

Service agricole, hydrique, municipal et naturel

Longueuil, le 8 novembre 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Longueuil
4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

N/Réf. : 7450-16-01-0346801
400766016

Objet : Déplacement d'une partie d'un cours d'eau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 7 juin 2010, reçue le 8 juin 2010 et complétée le 4 novembre 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Déplacement d'un cours d'eau, sur une longueur de 219 mètres linéaires. Les travaux seront effectués entre le 8 novembre et le 15 mars.

Les travaux sont localisés sur les lots 10-55, 10-114, 10-84, 9-9 de la paroisse de Saint-Hubert, ville de Longueuil, agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 7 juin 2010, signée par Christine Provost, chef de section par intérim, service des parcs et des espaces verts de la ville de Longueuil;
- Courriel au MDDEP, daté du 8 octobre 2010, envoyé par Christine Provost, chef de section par intérim, service des parcs et des espaces verts de la ville de Longueuil, concernant des précisions sur le projet.
- Courriel au MDDEP, daté du 4 novembre 2010, envoyé par Christine Provost, chef de section par intérim, service des parcs et des espaces verts de la ville de Longueuil, concernant le nouveau plan scellé et signé.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/IP/ip

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie